

COMPTE-RENDU SESSION DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal dûment convoqué le 19.11.2019, s'est réuni en session ordinaire le mardi vingt-six novembre 2019, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mr LEJOT, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ, Mme SARAZIN.

Etait absent excusé : Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mme FOURDRAINE.

Etait absent : Mr RIVES.

Secrétaire de séance : Mme Nicole PIPARD.

1) ÉCRITURES D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE 2019

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, les décisions modificatives suivantes au BP 2019 :

- n°4 : virement de crédit du chapitre 23 - article 231 - vers le chapitre 27 - article 2764 - pour la somme de 11 000 euros de façon à comptabiliser l'écriture de la cession, aux époux Coulm, de la propriété communale ex-Paans,

- n°5 : virement de crédit du chapitre 23 - article 231 - vers le chapitre 21 - article 2131 pour 1 050 € et article 2156 pour 2 340 €. Madame le Maire indique que ces mouvements sont liés à des dépenses d'investissement non prévues au budget et qui concernent le remplacement de la borne incendie au lieu-dit « Les Mollats » et des travaux de plomberie au stade.

Madame le Maire indique que la peinture de l'entrée et des sanitaires du Foyer rural, et réalisée en régie, est terminée. De même, MFo indique avoir accepté le devis de l'entreprise Massey pour la reprise de l'étanchéité de la toiture de l'appentis situé entre la réserve et le fournil de la boulangerie, pour un montant de 908 €.

2) RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE L'ÉQUIPEMENT DU FOYER RURAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Mr et Mme Coulm de supprimer la tarification spécifique liée à l'utilisation de l'équipement du Foyer rural avec traiteur ; ces derniers n'y voyant aucun intérêt. Ainsi, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de supprimer cette particularité et de rassembler en une seule délibération tous les tarifs de location de l'équipement du Foyer rural et de les entériner comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

		Résidents	Non résidents
1 journée de location	SALLE	35 €	70 €
	CUISINE	44 €	79 €
2 ^{ème} journée	SALLE	17,50 €	35 €
	CUISINE	22 €	39,50 €
Vaisselle seule		20 €	
Verrerie seule		15 €	
Nettoyage	SALLE, ENTRÉE, SANITAIRES	50 €	
	CUISINE	30 €	
Association communale		Gratuité	
Association hors commune		35 €	
Charges d'électricité		Au vu des relevés de consommation	

.../...

3) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la tenue de différentes manifestations organisées par les UNC, les 29 novembre et 05 décembre, ainsi que le repas en faveur des aînés de la Commune, le 15 décembre et le retrait des colis repas de fête le 17 décembre.

- Madame le Maire fait un point sur le dossier éolien :

. la requête de sursis à exécution déposée par les opposants devant le Conseil d'Etat vient d'être jugée ; les conclusions sont favorables à la Ferme Eolienne de Ids SAS pour laquelle les autorisations de construire et d'exploiter sont maintenues. La reprise du chantier est donc autorisée. Le jugement au fond interviendra d'ici quelques mois.

. les composants manquants des machines sont en cours d'acheminement et les travaux de montage devraient débiter de façon imminente.

A cet effet, Madame le Maire donne lecture de la lettre de soutien reçue de Madame Guillemin.

Affiché le 02 décembre 2019

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**